

Le 18/03/2013

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 26 mars 2013, à la mairie

Le Maire

Séance du 26 mars 2013

L'an deux mil douze, le vingt six mars à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean POUSSIN, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. POUSSIN J., BÉDARD D., MEUNIER, J.-J., GUÉRIN T., REFFAY C., OGER F., BROCHERIEUX D., MANSO P. RULLON J.-M. HERVET GARCIA T, LARUS P., Mme LEMAIRE C.,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : TONDEREAU P., RAGUIDEAU D., ROYER M

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : LEMAIRE Catherine

### ORDRE DU JOUR

#### 1. Approbation compte rendu

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité

#### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

##### **Délibération n°20 : vote du compte administratif**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. MEUNIER Jean-Jacques, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Jean POUSSIN. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		586672.47		442748.71		1029421.18
Opérations de l'exercice	562015.87	695412.96	1072950.96	610922.75	1634966.83	1306335.71
TOTAL	562015.87	1282085.43	1072950.96	1053671.46	1634966.83	2335756.89
Résultats de clôture		720069.56	19279.50			700790.06
Restes à réaliser					151805	
TOTAL (excédent)						548985.06
RÉSULTAT DÉFINITIF						548985.06

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

- décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
  - 171 084,50€ au compte 1068 (recette d'investissement)
  - 548 985,06€ au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le compte administratif 2012 tel que résumé ci-dessus.

### **3. COMPTE DE GESTION 2012**

#### **Délibération n°21 : vote du compte de gestion**

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2012.

### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013**

#### **REPORT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012**

#### **Délibération n°22 : report des résultats de l'exercice 2012**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 720069.56 € et un déficit d'investissement de 19279,50 €, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, décide d'affecter le résultat

comme suit :

- un excédent de fonctionnement reporté (002) de 548 985,06 €,

- une recette d'investissement (1068) de 171 084,50€

- un déficit d'investissement reporté (001) 19279,50€,

- un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 266257,94€.

#### **Délibération n°23 : Vote du budget primitif**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif 2013, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

Après en avoir délibéré par onze voix pour et une abstention (M. Rullon), le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2013 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1 177 952,92 €,
- en section d'investissement à 951 577,41€.

## **5. VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2013**

### **Délibération n°24 : Taux d'imposition 2013**

Après en avoir délibéré par onze voix pour et une abstention (M. Rullon), le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'impositions et de les maintenir identiques à 2012. Ils sont donc fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 13,06%
- taxe foncière bâti : 18,50 %
- taxe foncière non bâti : 65,72 %

## **6. RYTHMES SCOLAIRES**

### **Délibération n°19 : Rythmes scolaires - report de la semaine de 4,5 jours à la rentrée 2014**

Monsieur le Maire rappelle que dans sa délibération n°9 du 14 janvier 2013 reçue en préfecture le 23 janvier 2013, le Conseil Municipal avait adopté à l'unanimité le principe de la réforme des rythmes scolaires avec application dès la rentrée 2013, avec la règle du mercredi matin et surtout, sous réserve de l'avis du conseil d'école.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du conseil d'école du 15 mars 2013 et notamment du vote relatif à l'application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 :

- Les membres présents du Conseil Municipal n'ont pas pris part au vote
- M. Larus, enseignant itinérant et membre du Conseil Municipal s'est abstenu
- Les enseignants, madame le DDEN et les parents, demandent à l'unanimité le report de cette réforme à la rentrée 2014.

En conséquence et conformément à la délibération n°9 du 14 janvier comportant la clause de l'avis du Conseil d'école sur ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'annuler ladite délibération et de demander le report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'avis du conseil d'école, décide :

- d'annuler la délibération du 14 janvier 2013
- de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## **7. NATATION SCOLAIRE**

### **Délibération n°25 : Natation scolaire**

Monsieur le Maire fait part de la réunion relative à la natation scolaire. Comme l'année passée, il a été réservé 3 créneaux à 800 € le créneau pour les élèves de Saint-Christophe-sur-le-Nais.

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes de Racan souhaitait cette année que les communes prennent à leur charge le coût supplémentaire de 360 €/créneau

*pour le maître-nageur sauveteur. Après négociation, la Communauté de Communes de Racan prend finalement ce surcoût à sa charge.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la prise en charge de trois créneaux piscine pour les élèves de Saint-Christophe-sur-le-Nais, pour un montant de 2400 €. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

## **8. BATIMENT**

### **Délibération n°26 : Bâtiment de la Poste - proposition de vente à 70000€**

*Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le prix de vente du bâtiment de l'ancienne poste fixé à 80000€ net vendeur.*

*Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de M. Bourgeois en date du 18 mars 2013, pour un montant de 60 000€ pour ce bâtiment.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour et 2 abstentions (MM. Rullon et Larus), décide de fixer le nouveau prix de vente de ce bien au prix de 70 000€ net vendeur. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.*

*Ecole - avenant TERCA*

### **Délibération n°27: Restructuration du groupe scolaire- lot 1 VRD - avenant n°2- entreprise Terca**

*Monsieur le Maire fait lecture de l'avenant n°2 du lot 1 VRD de l'entreprise Terca, relatif à la pose d'un portillon et d'une clôture rigide pour un montant de 1300€HT. Le marché, d'un montant de 50970,78€HT, augmenté de l'avenant de 1300€HT sera porté à 52 270,78€HT, soit 62515,85€TTC.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'avenant n°2 de l'entreprise Terca pour un montant de 1300€HT (annexé à la présente délibération). Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.*

### **Délibération n°30 : Brocante du 26 mai - Espace Beau Soulage**

*Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'association USEP pour l'organisation d'un vide grenier le 26 mai 2013.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :*

*L'association USEP est autorisée à organiser un vide grenier le 26 mai 2013 de 04h00 à 22h00, sur les abords de l'Espace Beau Soulage sur les parcelles cadastrées C1 189, C1222, et C1220, dont plan annexé au présent arrêté. Les parcelles C1025 et C1027 (parking de l'Espace Beau Soulage) seront exclusivement réservées au stationnement des véhicules. Le CR 25, dite rue traversière située entre l'Avenue Hilarion et la rue Daphné du Maurier, sera interdite à toute circulation et tout stationnement, hormis les riverains et les services de secours. L'association USEP est autorisée à utiliser les toilettes de l'Espace Beau Soulage et les prises de courant. L'association s'engage à ne pas utiliser les cuisines et à rendre l'ensemble des installations intérieures et extérieures en parfait état de propreté et de fonctionnement.*

## **9. VOIRIE**

Lettre de M. Candat : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de M. Candat Wilfried pour un projet de construction et une demande de busage de fossé. Monsieur le Maire a déjà répondu au demandeur qu'il ne pouvait pas construire sur un fossé communal. Monsieur le Maire informe que la demande de permis de construire n'est pas parvenue en mairie à ce jour.

Groupement de commandes

**Délibération n°28 : groupement de commandes - validation du choix de la commission d'Appel d'offres-autorisation de signature des marchés.**

*Monsieur le Maire informe que les offres des entreprises ont été étudiées par la Commission d'Appel d'Offres. Les entreprises Colas, TTP et Vernat ont remis une offre pour le lot 1 et les entreprises Boigard et Bardet ont remis une offre pour le lot 2. Ce sont les entreprises Colas et Boigard désignées comme les mieux disantes.*

*Le montant du marché pour les travaux de voirie avec l'entreprise Colas s'élève à 40640,80 €HT*

*(Paumerie, Haute Grisardière, Bellevue, Grand Aubry, Saint Gilles et Beausoulage).*

*Le montant du marché pour les travaux sur les dépendances de voirie avec l'entreprise Boigard s'élève à 1870€HT (Haute Grisardière).*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ratifier le choix de la Commission d'Appel d'Offres. Il accepte de retenir les offres telles que décrites ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire Adjoint à signer les marchés correspondants et toutes les pièces relatives à ces opérations.*

**10. INTERCOMMUNALITE**

*Monsieur le Maire fait part des projets de réformes pour les délégués communautaires et les conseillers municipaux.*

*Les délégués communautaires seraient de 22 à 26 selon délibérations concordantes des communes.*

*Le nombre de conseillers municipaux serait réduit de 2 unités, soit 13 conseillers municipaux, qui seraient élus au scrutin de liste sans possibilité de panachage et stricte alternance homme-femme.*

*Les délégués communautaires seraient alors en tête de liste des élections municipales.*

**11. BANQUET DES ANCIENS**

**Délibération n°29 : Choix menu pour le banquet des anciens - 5 mai 2013**

*Monsieur le Maire fait lecture des différents menus proposés par le traiteur Gillot pour le banquet des anciens qui aura lieu le 5 mai 2013 à l'Espace Beau-Soulage. Monsieur le Maire rappelle que le prix est fixé à 29€ par convive. Seuls les habitants de plus de 70 ans et leurs conjoints sont invités à ce banquet. Les membres du Conseil Municipal souhaitant assister à ce banquet paient leur repas.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de retenir le menu suivant*

- foie gras de canard maison*
- duo de saumon et colin et sa mousseline citronnée*
- Rôti de veau forestier et sa garniture*
- Salade -fromages*
- Charlotte aux fruits exotiques*

Distribution des listes d'invitations aux élus.

12. **Journée des déportés et 8 Mai**

9h30 : Rassemblement des participants devant l'hôtel de ville.

Hommage à Melle Elisabeth LE PORT

Défilé jusqu'au monument aux morts.

Dépôt de gerbes.

Vin d'honneur au Foyer Rural.

13. **AFFAIRES DIVERSES**

Néant

**La séance est levée à 22h30**